

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Convention de veille foncière entre l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte et la Communauté de Communes Centre-Ouest portant « sur la maîtrise foncière de la ZAC de Ouangani »

Séance du 30/09/2021

Délibération n° 52

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, , MDALLAH Anlamati, ,RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchaty,

Absents :

AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, , SOUMAILI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama

Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim

Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani

Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilih Inchaty

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-20,

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence d'aménagement de l'espace intégrant les zones d'aménagement concerté et d'aménagement différé,

Vu l'augmentation constante de la population communautaire et le fait que la commune de Ouangani soit reconnue comme un pôle de développement territorial majeur sur le territoire du centre-ouest de Mayotte,

Vu la définition d'un périmètre de ZAC sur le secteur de Kahani pour y développer un pôle d'équipements publics et de logements,

Vu la convention pré-opérationnelle en date du 26 décembre 2018 entre la communauté de Communes du Centre Ouest et l'EPFAM en vue de l'aménagement de cette ZAC

Vu l'opportunité proposée par L'EPFAM de mettre en place une convention de veille foncière afin d'éviter une consommation foncière dans le périmètre du projet,

Considérant que la veille foncière consistera dans le présent cas à suivre les ventes envisagées et les régularisations foncières des occupations dans les terrains du Département et de la commune afin de permettre de prendre les dispositions nécessaires aux acquisitions foncières pour réaliser le projet.

Vu le projet de convention de veille foncière ci-annexé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De valider la convention de veille foncière ci-annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en vue de son application.**

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest